

DEPARTEMENT
13

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SALON DE PROVENCE

N° D'ORDRE : 09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONVOCAION
03 MARS 2022

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 08 mars 2022

Objet :

**Demande de subvention
ANCT- Mise à disposition de
matériel numérique
reconditionné**

ACTE TRANSMIS
EN SOUS-PREFECTURE

LE 14 MARS 2022

PUBLIE-LE 16 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 08 mars à dix-huit heures,
le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la
Présidence de Monsieur Stéphane BLANCHARD, Vice-Président du
C.C.A.S.

Etaients présents :

Monsieur Philippe ADAM, Monsieur Ange CALENDINI, Monsieur Jean
Jacques CAVELIER, Monsieur Jean Marie HOUIN, Madame Danielle
MALLART, Monsieur Ali MOFREDJ, Monsieur Georges VIALAN, Ma-
dame Catherine VIVILLE.

Pouvoirs :

Monsieur Nicolas ISNARD a donné pouvoir à Monsieur Stéphane BLAN-
CHARD

Absents excusés :

Madame Adelaïde BOSSHARTT, Madame Hélène HAENSLER, Madame
Sophie MERCIER, Monsieur Jean-Marie PARTIOT, Madame Sabine
ROUSSELLET, Monsieur David YTIER, Monsieur Farid ZERGUINE.

Secrétariat :

Madame Brigitte SOLER, Directrice du C.C.A.S.

Le CCAS bénéficie d'un emploi de conseiller numérique financé par l'Etat dans le cadre du programme France Relance.

En effet, le nombre de démarches administratives en ligne se multiplie sans accompagnement suffisant, laissant une partie de la population dans l'incapacité de faire valoir ses droits alors que la lutte contre le non recours aux droits est une priorité majeure pour faire reculer la pauvreté. La lutte contre l'illectronisme est ainsi devenue un véritable enjeu sachant que l'objectif de l'administration est qu'en 2022 toutes les démarches administratives soient dématérialisées.

Dans ce cadre, le CCAS développe diverses actions afin de proposer un accompagnement numérique et administratif des salonais en complémentarité de l'accueil réalisé par l'Espace France Service :

permanence numérique aux Canourgues, borne numérique accessible en autonomie ou accompagné au CCAS, animation espace numérique à la Médiathèque avec des ateliers collectifs.

Afin de développer l'aller vers, le CCAS souhaite proposer un parcours d'accompagnement à domicile et des ateliers collectifs en lien avec l'accès aux droits dans d'autres lieux de la ville. Ces actions concerneront notamment les QPV. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'outils numérique.

Le programme France Relance prévoit la mise à disposition de matériel informatique reconditionné pour les professionnels exerçant en QPV. Pour cela la structure fait l'acquisition du matériel et perçoit une subvention de l'ANCT finançant la totalité des achats dans la limite de 40 000€HT.

Dans le cadre de cette aide, il est donc proposé de demander la mise à disposition de 7 ordinateurs portables, de 7 tablettes et de 7 smartphones.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

- **DDECIDE** de solliciter une subvention pour l'achat de 7 ordinateurs portables, de 7 tablettes et de 7 smartphones reconditionnées, dans la limite de 40 000€ HT auprès de l'ANCT,
- **AUTORISE** Monsieur le Vice-Président à signer la convention et tout document concernant cette demande de subvention (convention, avenant, attestation, courrier...)
- **DIT** que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget concerné.
- **SE PRONONCE :**

POUR : Monsieur Philippe ADAM, Monsieur Stéphane BLANCHARD, Monsieur Ange CALENDINI, Monsieur Jean Jacques CAVELIER, Monsieur Jean Marie HOUIN, Madame Danielle MALLART, Monsieur Ali MOFREDJ, Monsieur Georges VIALAN, Madame Catherine VIVILLE.

1 Pouvoir Monsieur Nicolas ISNARD

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME
Au registre suivent les signatures des présents.


Stéphane BLANCHARD
Vice-président du C.C.A.S.
